

Annexe 9

Plafonds CMU de base, CMU C et AME et ACS

(en vigueur au 01.06.2009)

Couverture Maladie Universelle de base (CMU de base)

Affiliation gratuite, en dessous d'un plafond de revenu fiscal :

- 8770 euros annuels pour une personne seule au 01.06.2009
- 9020 euros à compter du 01.10.2009

Cotisations de 8% des revenus fiscaux au dessus de ce plafond.

Couverture Médicale Universelle Complémentaire (CMU C) Aide Médicale Etat

1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	Par personne supplémentaire
7447 euros	11 170 euros	13404 euros	15638 euros	2978.65 euros

Aide à la Complémentaire Santé (ACS)

1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	Par personne supplémentaire
8936 euros	13404 euros	16085 euros	18766 euros	3574 euros